

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission *ad hoc* chargée d'étudier le :

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 / N°54 RECONDUCTION DU DISPOSITIF
D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DE LA RÉGION NYONNAISE (DISREN)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission *ad hoc* (ci-après la Commission) composée de :

	28 octobre 2025
M. Christian Hay (Président, rapporteur)	X
M. Jérôme Ciolini	excusé
Mme. Anne Gaggio	X
M. Remi Founou	X
M. Stefan Garrido	X
M. Gilbert Paquet	X
M. Jacques Tschudin	X

s'est réunie le 28 octobre 2025.

Lors de cette séance, la Municipalité était représentée par Mme Monique Choulat Pugnale, Syndique. Elle a présenté le préavis et répondu aux questions s'y rapportant en première partie de séance. La Commission la remercie pour sa disponibilité ainsi que pour les réponses et les informations fournies.

Préambule

La Commune de Rolle a rejoint Région de Nyon en 2008, et plus particulièrement le DISREN en 2015. Cette dernière étape avait fait l'objet d'hésitations et d'un vote positif à la majorité du Conseil communal en 2020 (la majorité de la Commission *ad hoc* recommandait le rejet du préavis), qui donc avait été approuvé par le Conseil communal.

Le principe de la participation Rolloise à Région de Nyon n'est pas discuté, sinon pour relever que les actions et soutiens dont bénéficient Rolle sont très appréciées.

Contexte

La période initiale (2015-2019) était trop courte pour évaluer correctement l'impact du DISREN. En 2020 (prolongation 2020-2025) il avait été estimé que des projets importants pourraient bénéficier du DISREN, ce qui est confirmé par quelques réalisations récentes (réalisations emblématiques dont Rolle a profité):

- Réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle
- 2^e étape de requalification de la RC1 en traversée de Rolle

Discussion

La Commission se pose la question de savoir quels grands projets pourraient dans un avenir proche bénéficier du DISREN, d'un point de vue Rollois. Elle relève par exemple un projet de piscine à Gland, d'un centre sportif dans la couronne Rolloise, d'éclairages publics dans des lieux touristiques ou encore un projet de mobilité douce dans la région du chemin du Langollioux. La Commission apprécie aussi que des associations de communes (incluant éventuellement des communes hors DISREN ou hors district) puissent bénéficier du support du DISREN.

La Commission souligne que les demandes de soutien DISREN doivent être émises par la Municipalité (de Rolle pour les projets Rollois), et que cela demande des initiatives et pré-études pour des projets tels que la mobilité douce (pistes cyclables en site propre, par exemple) qui bénéficient à plus d'une commune.

Recommandation de la Commission

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission recommande d'approuver le préavis présenté par la Municipalité.

Conclusion

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission *ad hoc* vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 54 du 4 août 2025,
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. De reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde),
2. De reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
3. De reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
4. Que le présent concept entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Au nom de la Commission :


Le Président et rapporteur
Christian Hay

Rolle, le 28 octobre 2025